

RAPPORT TRIMESTRIEL

JAN.
FÉV.
MAR.
2021

DE LA LIBERTE DE LA PRESSE
DANS LA REGION DES GRANDS LACS



ITURI : Menace
des journalistes
engagés contre
la Covid19

LP : 12

**ENTRE CONFLITS ARMÉS, POUVOIR AUTORITAIRE ET
CRISE SANITAIRE : COMMENT GARANTIR LE DROIT DU
CITOYEN À L'INFORMATION DANS LA RÉGION DES
GRANDS LACS ?**

CONTENU

Sigles et abréviations.....	2
Liste des tableaux et figures.....	2
Introduction.....	3
I. RESUME DU RAPPORT SUR LES VLP DANS LA RGL.....	5
Tableau I : Présentation mensuelle des cas de violation de la liberté de la presse dans la RGL.....	5
II. METHODOLOGIE DE MONITORING DES CAS DE VLP.....	7
II.1. Approche directe par Appel et ou SMS d'alerte.....	7
II.2. Approche basée sur le monitoring avec fiche de documentation.....	8
II.3. Approche basée sur le monitoring des Organisations des droits de l'homme.....	8
III. TRAITEMENT DES CAS D'ALERTE SUR LES VIOLATIONS DE LA LIBERTE DE LA PRESSE.....	9
IV. SITUATION DES CAS DES VLPS DOCUMENTEE AU PREMIER TRIMESTRE 2021.....	10
BURUNDI:	10
R.D. CONGO	12
RWANDA	16
Règne de la censure et l'autocensure	16
TANZANIE	17
UGANDA	19
Tableau récapitulatif des cas des VLPs dans la RGL.....	21
Forces et Faiblesses.....	25
Forces	25
Faiblesses	25
Stratégies de mitigation	25
Conclusion.....	26

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ASBL	: Association Sans But Lucratif
CREC	: Commission Communication des Risques et Engagement Communautaire
CNC	: Commission Communication des Risques et Engagement Communautaire
Covid-19	: Coronavirus 2019
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
OLPA	: Observatoire de la Liberté de la Presse en Afrique
ONGs	: Organisation Non Gouvernementale
RDC	: République Démocratique du Congo
RGL	: Région des Grands-Lacs
SMS	: Short Message System
UPDF	: Ugandan People Defense Force
UNPC	: Union Nationale de la Presse du Congo
VLP	: Violation de la Liberté de la Presse en Afrique

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Résumé des chiffres et du Cadre juridique

Figure 1 : Cas des VLP cumul par mois dans la RGL

Figure 2 : Présentation de la courbe du cumul des cas des VLP par pays dans la RGL

Figure 3 : Présentation du cumul des cas des VLP par pays dans la RGL

Tableau 2 : Tableau synthèse des cas des VLP dans la RGL

INTRODUCTION

Depuis l'apparition de la pandémie Covid-19 dans le monde et en Afrique en particulier, les journalistes ont été en première ligne dans la lutte contre la maladie qui prenait des dimensions inquiétantes. Leur rôle dans la lutte contre la désinformation, la sous-information et la manipulation a été et continue à être d'une importance capitale dans le combat contre la Covid-19. Compte tenu de leur rôle essentiel pendant cette période, leur sécurité doit être garantie afin qu'ils soient capables de bien informer. La garantie de cette sécurité passe d'abord par la connaissance du contexte politico-social et juridique dans lequel ils travaillent, ce qui permet d'identifier les types d'abus dont ils sont victimes en vue de mener des actions concrètes pour une solution durable.

Nous pouvons nous réjouir cependant, qu'il s'est observé au cours de ce premier trimestre de 2021, que des voix commencent à être élevées pour renforcer le plaidoyer en matière des garanties que doivent avoir des journalistes au cours de cette période pandémique. Le cas de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme qui a demandé qu'une protection spéciale soit accordée aux journalistes et aux défenseurs des droits de l'hommeⁱ est éloquent quant à ce. La nécessité d'assurer la sécurité des journalistes a été également soulignée dans une déclaration commune des Groupes des amis de la sécurité des journalistes à New York, Genève, Vienne et Paris. Signée conjointement par 41 États membres de toutes les régions, cette déclaration exprime leurs préoccupations pour la sécurité des journalistes - qui va de l'arrestation aux menaces physiques et psychologiques - et salue les efforts déployés pour la protégerⁱⁱ.

Dans la région des grands lacs (RGL) la situation des journalistes reste malheureusement inquiétante. A part le défi de sécurité physique, la liberté des journalistes se bute à plusieurs réalités parmi lesquelles, les conflits armés aux origines économiques, politiques, sociales et identitaires datant de plus de deux décennies. Cette situation rend de plus en plus vulnérables les journalistes dans l'exercice de leur métier.

Accéder à des vraies informations et les diffuser sans tenir compte de ces réalités précédemment citées devient plus que dangereux à la fois pour le journaliste lui-même que pour les communautés de la région. La couverture de la crise sanitaire dans cette région déjà fragilisée par d'autres conflits présente d'énormes défis pour les journalistes avec pour conséquence la propagation de rumeurs et la désinformation.

Le cas le plus emblématique est celui de la Province de l'Ituri à l'Est de la République Démocratique du Congo où les journalistes ont avoué être confrontés à d'énormes difficultés de couvrir la crise sanitaire et l'insécurité permanente qui se vit dans cette partie du pays. « *Comment sensibiliser à la radio par exemple sur le port du cache-nez dans un milieu où une frange de leaders locaux font croire à la population que cette pratique serait une stratégie de l'ennemie pour s'infiltrer au sein de la communauté ? En passant le message de sensibilisation sur le port du cache nez ou en le portant dans certains milieux, le journaliste prend le risque de se faire suspecter comme étant en connivence avec l'ennemi* », nous a confié un journaliste sous couvert de l'anonymat.

En effet, dans son rapport du 15 juillet 2020, l'ONG Crisis Group, rappelle que c'est depuis fin 2017 qu'une nouvelle période de violence ravive les rivalités entre Hema et Lendu et affecte les autres communautés dans la province de l'Ituriⁱⁱⁱ. Dans une perspective visant à concilier les réalités du vécu quotidien dans la RGL avec la promotion de la vérité comme arme de lutte contre la Covid-19, Internews s'est non seulement assigné le devoir de former les journalistes pour qu'ils soient capable de bien faire leur métier

notamment en ce qui concerne la couverture de la pandémie mais aussi monitorer des cas d'abus à leur liberté d'informer.

Au Burundi, bien que le gouvernement a procédé à la balise des relations entre la Presse et le gouvernement qui jadis étaient tendues, l'Etat à travers la Cour Suprême de Justice procédé à la publication d'une décision judiciaire condamnant 7 journalistes et 27 autres activistes des droits de l'homme et personnalités politiques. Pendant, qu'en Uganda, la pandémie demeure utilisée comme alibi pour interdire la presse à couvrir des grands événements des opposants politiques, au Rwanda le caractère liberticide du cadre légal régissant la presse plonge les journalistes dans la censure et l'autocensure. Faire de la maladie une opportunité de paix et de mieux vivre ensemble devient alors un défi lancé à toute la communauté à travers les journalistes pour que la pandémie soit plutôt considérée comme ennemi commun et que les efforts de chacun se joignent aux efforts des Etats de la région pour mettre hors d'état de nuire la maladie.

Il est a noté cependant que si au cours du dernier trimestre 2020, c'est seulement 25 cas des violations de la liberté de la presse (VLP) qui ont été recensés par nos équipes, au cours de ce premier trimestre de 2021 nous avons, à part des cas de censure et d'autocensure, recensé au moins 59 cas de violation de la liberté de la presse. En analysant ces données compilées nous concluons qu'au moins 2 violations de la liberté de la presse se sont commises dans la RGL au 1^{er} trimestre 2021.

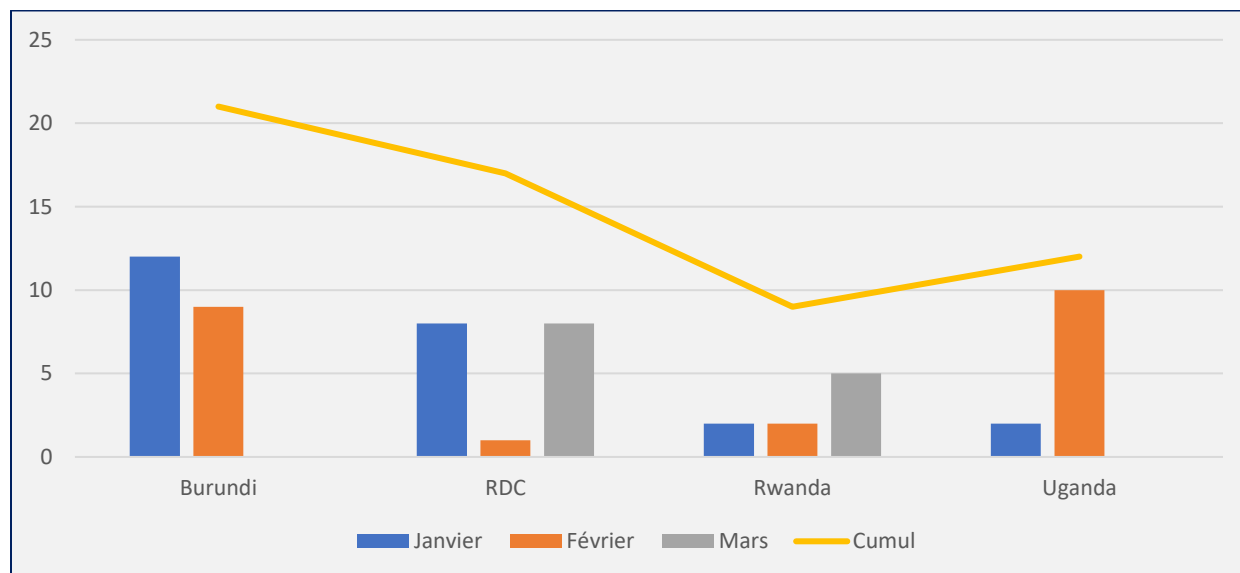
I. RESUME DU RAPPORT SUR LES VLP DANS LA RGL

Tableau 1 : Présentation mensuelle des cas de violation de la liberté de la presse dans la RGL

Ce tableau présente en résumé les chiffres en rapport avec les cas recensés au cours du premier trimestre 2021 excepté la Tanzanie. Tout en présentant le Cadre Juridique des pays dans lequel le projet est exécuté, il présente le cumul des cas des VLPs par pays, par mois ainsi que le cumul global.

PAYS	Violation passive	Degré	Nombre recensé des cas actif de violation			Cumul
			Janv	Fév	Mar	
Janvier-Février-Mars						
BURUNDI	Cadre juridique et légal liberticide (censure et auto-censure) - Volonté politique du gouvernement de libéraliser la Presse. Avancée significatives observées avec le CNC	En cours d'amélioration	12	9	0	21
RDC	Cadre juridique et légal vétuste et liberticide (censure)	Elevé et vétuste	8	1	8	17
RWANDA	Cadre juridique et légal liberticide (censure et auto-censure)	Très élevé	2	2	5	9
TANZANIE	Cadre juridique et légal liberticide (censure et auto-censure)	Très élevé	-	-	-	-
UGANDA	Cadre juridique et légal liberticide (censure et auto-censure) Cadre réglementaire sur les régulations des manifestations pendant la Covid19 liberticide	Elevé	2	10	0	12
Total						59

Figure I : Cas des VLPs cumul par mois dans la RGL



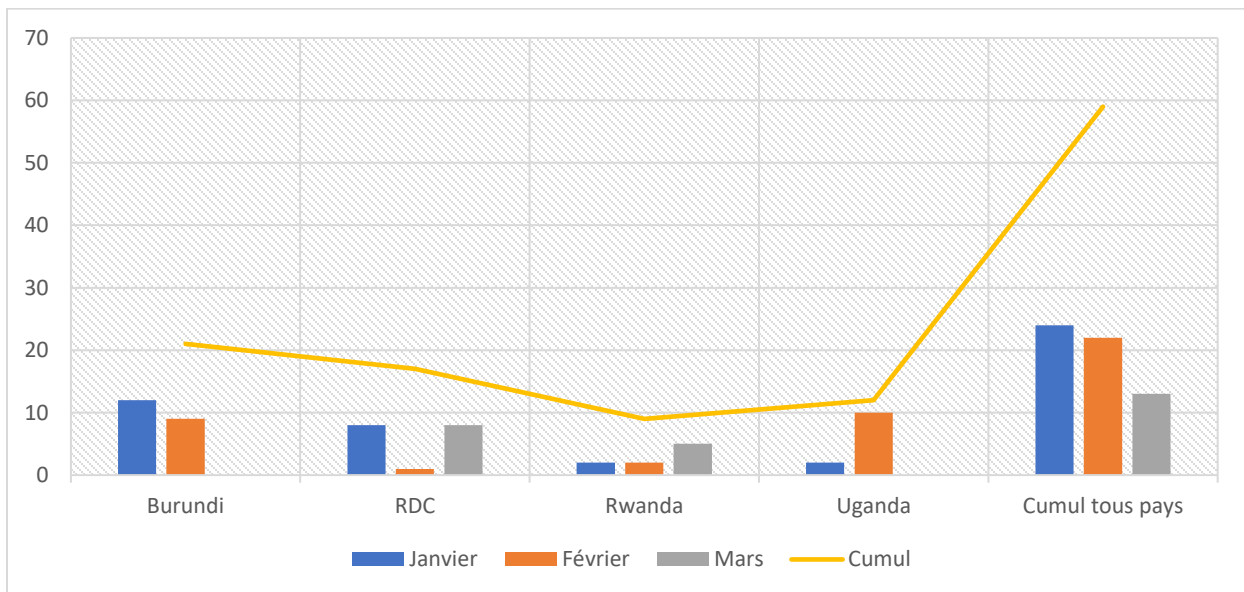
Légende :

Janvier : Tout le mois de janvier, le Burundi vient en tête avec plus des cas des VLPs soit 12 cas recensés, suivi de la RDC (8 cas) du Rwanda et de l'Uganda pour qui les chiffres sont les mêmes (deux cas partout)

Février : Au mois de février c'est l'Uganda qui vient en tête avec 10 cas recensés suivi du Burundi (9 cas), puis du Rwanda (2cas) et en fin de la RDC (1 cas recensé).

Mars : En mars c'est la RDC qui vient en premier avec 8 cas, suivi du Rwanda (5 cas). C'est seulement dans les deux pays où des cas de VLPs ont été recensés dans la région.

Figure 2 : Présentation de la Courbe du Cumul des cas des VLPs RGL



Légende :

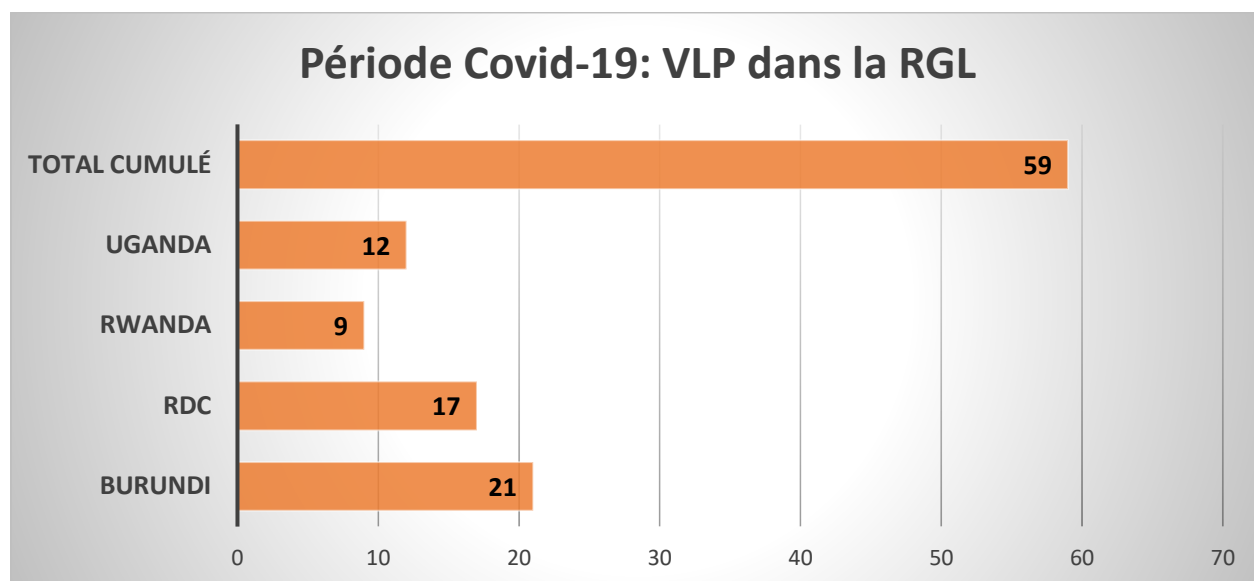
Burundi : Il s'observe que c'est au Burundi où plusieurs cas des VLPs ont été reportés au cours du premier trimestre 2021. Ceci est dû à la publicité ce mardi 02 février de l'Arrêt rendu par la Cour Suprême de Justice Burundaise le 23 juin 2020, condamnant ainsi du coup 7 journalistes.

RDC : En deuxième position vient la RDC avec 17 cas de VLPs. Ceci est dû à cause de l'étendue du territoire national surtout que les 4 provinces (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika) à eux seuls constituent la moitié des autres pays de la région. Par conséquent il y a présence des plusieurs organes de presse comparativement à d'autres pays.

Uganda : Un peu plus ouvert sur le traitement des questions liées à la Covid-19, l'Uganda vient en troisième position en matière des violations de la liberté de la presse aux courant des mois de janvier, février et mars.

Rwanda : Si pour le dernier trimestre 2021, les chiffres du Rwanda ont été insignifiants par rapport à ce qu'on rapporte sur le pays des mille collines, c'est aussi parce que les journalistes ont peur des représailles. En début de cette année, au moins 9 cas de VLPs ont été récoltées. Ceci est le fruit du monitoring d'autres partenaires dans le domaine.

Figure 3 : Présentation du Cumul des VLP par Pays dans Grands Lacs



II. METHODOLOGIE DE MONITORING DES CAS DE VLP

Pour réaliser le monitoring des cas d'abus à la liberté de la presse, nous avons mis en place une méthodologie basée sur différentes approches qui nous a permis de recueillir des sources formelles et informelles des alertes sur différents cas de VLP. Il est ensuite question de réaliser des investigations et de recouper les informations recueillies pour se rassurer qu'elles soient vraies et peuvent être vérifiées.

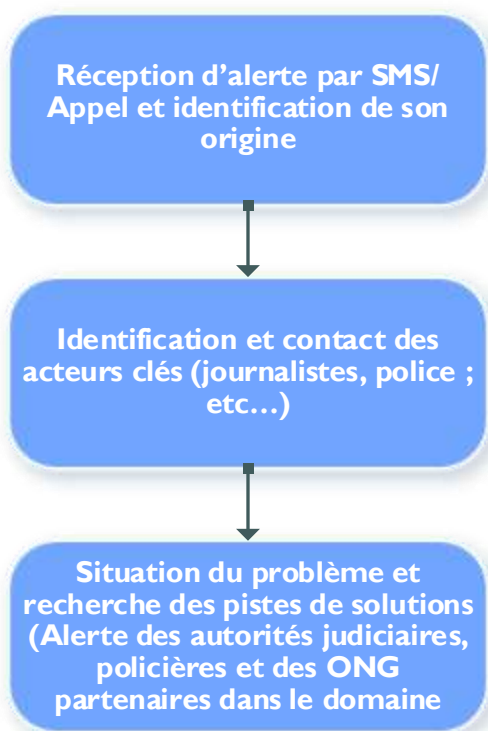
C'est pourquoi la distinction des techniques d'approches direct par Appel et par *Short Message System* -SMS-, la technique d'approche basée sur la collecte sur fiche d'alertes des cas de VLP et le monitoring du rapport des organisations non gouvernementales agissant dans le domaine est d'une importance capitale. La technique d'approche directe par Appel et ou par SMS consiste à recevoir dans une centrale de communication des appels et des SMS en

provenance des correspondants, des journalistes, des médias, des Organisations Non Gouvernementales -ONGs- locales et internationales sur des cas d'abus. La technique de collecte à travers une fiche d'alerte consiste quant à elle à recueillir des alertes sur les cas d'abus en provenance des journalistes et des médias et de manière plus ou moins détaillée. Enfin, le monitoring des rapports et alertes des ONGs locales et internationales dans la région aide à bien suivre certains cas trouvés par d'autres acteurs dans le secteur et les documenter dans ce présent rapport.

II.1. Approche directe par Appel et ou SMS d'alerte

Avec au moins une dizaine des journalistes et correspondants présents dans les 5 pays concernés par le projet à savoir le Burundi, la

RDC, le Rwanda, la Tanzanie et l’Uganda ; 60 radios partenaires impliqués dans le projet COVID-19 3RGL, nous recevons des messages d’alertes faisant état des cas de violations à la liberté de la presse. Les fausses alertes sont séparées des vrais alertes comme les alertes urgentes sont aussi distinguées des alertes non urgentes. Ces messages d’alerte une fois reçu déclenchent alors la machine d’investigation et d’étude du cas concerné comme le montre le schéma ci-bas.



II.2. Approche basée sur le monitoring avec fiche de documentation

Cette approche met en activation une fiche type de collecte des alertes des cas des VLP dans les zones que couvre le projet. La fiche de collecte est confectionnée de manière simple afin de permettre son remplissage facile et clair. Les fiches types sont dispatchées à travers les adresses e-mails des réseaux des journalistes, des journalistes eux-mêmes et des

correspondant impliqués ou non dans le projet afin d’être en contact avec un plus grand nombre des personnes pouvant passer une alerte. Elle est aussi donnée aux différentes associations et corporations des journalistes telle l’Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) et les réseaux des radio communautaires dans les provinces où le projet intervient. Fiche type d’alerte cfr annexes.

II.3. Approche basée sur le monitoring des Organisations des droits de l’homme

Le monitoring des organisations des droits de l’homme, des ONGs et plus spécifiquement des organisations spécialisées dans la lutte contre les violations de la liberté d’expression se fait concomitamment avec les autres approches précédemment citées. Il s’agit ici de s’appuyer sur le travail déjà réalisé par d’autres ONGs ou en cours de réalisation en vue d’en faire soit un suivi approfondi sur son ensemble, soit de chercher à connaître les contours autour de l’affaire soumise pour mener des actions appropriées.

Les actions des personnes avec qui nous travaillons directement étant limitées dans le temps et dans l’espace, entrer en connaissance des cas de violation de la liberté de la presse devient un défi qui ne peut qu’être relevé que par recours à l’approche basée sur le monitoring des Organisations de défense des droits des journalistes. Le recours à cette approche est d’une importance capitale parce qu’il permet d’entrer en connaissance avec un grand nombre des cas des violations que comme on ne le pourrait si on n’y faisait pas recours. La concrétisation de cette approche se passe alors à travers le partage des bulletins mensuels, trimestriels, semestriels et même annuels de leurs activités, le monitoring de leurs communications sur la toile, et en fin le partage des informations dans des forums des Médias sur différentes plateformes sociales.

III. TRAITEMENT DES CAS D'ALERTE SUR LES VIOLATIONS DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

Une fois collectées, les informations sont alors traitées au cas par cas, recoupées et investiguées. C'est cette première étape qui permet de séparer les fausses alertes des vraies. Elle permet aussi de séparer des dossiers à investiguer urgemment des dossiers à suivre en deuxième dimension. Le traitement se focalise aussi sur la maîtrise des tenants et des aboutissants du cas en alerte. Il permet d'entrer en contact avec différents acteurs impliqués de loin ou de près et offre une opportunité de catégoriser le type d'entrave à la liberté de la presse.

Ainsi donc, une action légitimement menée par la police pour des manquements au Droit commun dont un journaliste serait auteur ne saurait pas être considérée par le présent rapport comme étant constitutive d'un cas de violation à la liberté de la presse. C'est avec le traitement des cas que l'on parvient à mettre de côté des cas d'alertes qui non rien à avoir avec la VLP.

Pour y arriver nous procédons aux étapes suivantes :

- **Première vérification : la source est-elle fiable ?**

La première étape consiste donc à vérifier la fiabilité de la source à partir de laquelle l'alerte a été lancée. Il s'agit ici de ce que l'on en sait : l'auteur, la provenance, le contexte d'émission de l'alerte, sa connaissance de l'incident ou de la situation. Cette vérification se fait auprès des sources concordantes, des sources proches de l'événement, des partenaires et des personnes capables de donner des informations pouvant

aider à bien identifier l'auteur de l'alerte et les variantes concernant l'alerte de violation.

- **Deuxième vérification : l'alerte est-elle identifiée ou identifiable par des sources officielles ?**

Les sources officielles sont celles qui sont connues de tous. C'est soit la bouche autorisée d'une entité organisationnelle comme les structures et organisations des journalistes, les responsables des organes de presse et les responsables direct de la personne concernée par l'alerte. Il y a aussi des sources gouvernementales que nous contactons mais en dernier. Cette stratégie nous épargne des tentatives et des manœuvres des agences de l'Etat de flouer les investigations dans un dossier d'abus à la liberté de presse.

- **Troisième vérification : vérification de l'information à travers les détenteurs des prérogatives des pouvoirs publics : Police, Agence de Renseignement etc ; ...**

Cette vérification est la dernière. Elle consiste à poser des questions aux autorités policières, judiciaires ou toutes autres autorités qui sont citées de loin ou de près dans l'alerte. Le recoupement se fait aussi auprès des autorités qui devraient être au courant de l'information au regard de leur position comme la police. C'est ce sondage qui a pour but de recueillir la version officielle des faits. Il nous aide à trouver des incohérences et ou des ressemblances qui nous permettent d'élaborer un rapport plus au moins complet sur l'incident.

IV. SITUATION DES CAS DES VLPS DOCUMENTEE AU PREMIER TRIMESTRE 2021

Que des arrestations, des scènes de bastonnade, des menaces, d'incendies provoquées, d'intimidations, des censures et d'auto-censures où des dizaines des journalistes sont victimes qui ont été recensés au cours du premier trimestre 2021. La période Covid-19 n'a pas seulement créer la panique au sein des communautés de la région des grands lacs. Elle est aussi caractérisée comme une période où les autorités (à tous les niveaux) prétextant au renforcement strict des mesures barrières contre la Covid-19 s'adonnent à des actes de tous genres à l'encontre des journalistes pour les museler davantage. Or la vitesse avec laquelle l'information liée à la pandémie file ne permet pas aux journalistes de rester muets. Leur rôle de chien de garde des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance ne peut que les obliger à exiger la redevabilité aux détenteurs des

prérogatives des pouvoirs publics à tous les niveaux.

Face à la menace, aux arrestations et au risque de voir leurs médias interdit d'émission, les journalistes se trouvent obligés de s'auto-censurer pour éviter que leurs responsables ne puissent les censurer par peur des poursuites. Cette situation devient alors de fait une institutionnalisation de la censure et de l'auto-censure. Ainsi donc la censure et l'autocensure se situent à différents niveaux qu'il s'agisse du niveau personnel (le journaliste), au niveau interne ou organisationnel (le Média) ou encore au niveau externe ou institutionnel (l'autorité publique). Ce présent rapport dresse un petit résumé caractéristique de la situation de la liberté de la presse pendant les mois de janvier, février et mars 2021 dans la région des grands-lacs.



BURUNDI:

Chose dite, chose faite : un pas dans la bonne direction pour une presse jadis menacée de disparition

Interdite d'émettre pendant un moment considérable, le signal de la Radio BONESHA FM s'est fait capter encore une fois par ses auditeurs à la satisfaction des tous. C'est le 22 Février 2021 que cet organe de presse indépendante a après avoir signé un nouveau cahier de charge et

s'engager à « éviter toute faute professionnelle qui entrerait en contradiction avec les lois et règlements du pays » a réouvert son émetteur et ses micros pour faire entendre la voix de sa communauté.

Ceci est une preuve que le président Burundais savait ce qu'il disait lorsqu'il déclarait à la presse qu'il était urgent de trouver une solution aux différends qui ont opposés pendant quelques années déjà les Autorités et les Médias.



Le président burundais, Évariste Ndayishimiye, lors d'un discours devant les représentants des médias, le 28 janvier 2021. © DR / Présidence burundaise.

Comme nous l'avons prédit dans nos colonnes du rapport trimestriel des VLP de décembre 2020, après que 4 journalistes du Groupe de Presse Iwacu furent libérés par grâce présidentielle, le temps s'annonce bien pour la presse. Après plus de 5 ans que les relations étaient tendues entre le pouvoir de Gitega et la Presse Indépendante du Burundi, les chevaliers de la plume peuvent fumer désormais un calumet de paix et de liberté dans l'exercice de leur métier.

C'est le 28 janvier que le Président Burundais Evariste NDAYISHIMYE, s'adressant à la presse de manière inédite avait laissé faire entendre que les relations devraient redevenir au beau fixe entre son gouvernement et la presse. Il avait par l'occasion instruit au Conseil national de la communication (CNC) de mettre sur pied, « le plus rapidement possible », un dialogue avec les médias sous sanctions. Il avait dans ce propos affirmé : « Des médias ont été sanctionnés ou suspendus. Il faut que le CNC puisse s'asseoir avec les responsables de ces médias afin qu'une solution soit trouvée et que ce dossier soit

clôturé. Il faut se mettre au travail », avait-t-il enjoint.

Cependant, la décrispation de la crise entre les médias et l'actuel pouvoir au Burundi n'est pas tout en blanc comme aimerait bien l'entendre l'opinion favorable à une presse libérée. Les nouvelles relations qui se tissent entre les deux camps ne saurait cacher les stigmates d'une cohabitation jadis impossible à l'époque du régime du feu président NKURUNZINZA. Bien que la CNC Burundaise avait fait connaître que les pourparlers avec les journalistes en exil allaient continuer laissant ainsi place à l'espoir du pardon, la justice Burundaise est revenue frapper fort. Trente-quatre personnalités burundaises en exil, dont des opposants politiques, des figures de la société civile et des célèbres journalistes, ont été condamnées, provoquant l'indignation des défenseurs des droits de l'homme.

Ces condamnations, tenues secrètes depuis des mois, ont été rendu public par voie d'affichage le 02 février 2021, le jour même où le dialogue politique entre l'UE et le Burundi reprenait. Était-ce une façon de jouer franc-jeu tout en gardant

certaines cartes pour soi ? Personne ne peut prédire ce qui se passera après, mais l'espoir nous est permis de croire que l'agissement de la

Cour Suprême de Justice (CSJ) est une façon de montrer à la face du monde son indépendance face à une volonté politique moins certaine.



Cour suprême de Justice du Burundi. Crédit photo Médiacongo.net

Des toutes façons, la décision de publication d'une décision judiciaire jadis rendue contre certains journalistes, opposants et défenseurs des droits de l'homme n'exclut en rien une possibilité d'octroi de la grâce présidentielle comme c'était pour le cas des 4 journalistes

d'Iwacu libérés en fin décembre 2020. Ça serait peut-être par respect des procédures et par observance des principes de la séparation des pouvoirs que la CSJ du Burundi s'était livrée à cet exercice qui du moins reste démocratique.



R.D. CONGO

Ituri : Menacés, des journalistes engagés contre la Covid19 se sentent obligés de fermer leurs Médias

En passant le message de sensibilisation sur le port du cache nez ou en le portant dans certains milieux, les journalistes engagés dans la lutte contre la Covid19 mettent leurs vies en danger.

C'est depuis le lancement d'une alerte par certains leaders locaux sur une probable infiltration des ennemis en provenance des pays

voisins que le port de cache est désormais considéré comme une stratégie d'infiltration en Ituri. Ce constat nous est parvenu de nos correspondants dans cette province voisine du Nord-Kivu. Parler de la Covid-19 en Ituri devient un alibi des différentes milices parmi lesquelles certaines sont dites d'autodéfenses et d'autres étrangères pour attaquer les journalistes et les défenseurs des droits humains.

La province de l'Ituri qui n'est pas seulement en proie aux groupes armés nationaux comme étrangers, fait aussi face à l'épidémie du

coronavirus dont les mesures barrières sont mal vues par la communauté. Certains leaders du coin auraient soutenu que la covid-19 n'existe pas et que le port des cache-nez n'était qu'une stratégie d'infiltration de l'ennemi. Cette situation est désormais récupérée par différents groupes armés pour imposer la terreur surtout aux journalistes.

« Désormais on ne sait plus pour quel manquement on peut se faire attaquer parce que tous semblent prendre pour alibi le coronavirus » s'exprime sous anonymat un journaliste d'Ituri. Le cas de Synthe Awacango Nicolas et Freddy Upar respectivement rédacteur en chef et journaliste à Radio Canal Révélation (RCR), station communautaire émettant à Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri est éloquent. Ces deux journalistes vivent désormais en clandestinité depuis le 19 janvier 2021 après avoir reçu plusieurs menaces de mort de la part des miliciens du groupe armé « Force de résistance patriotique et intégrationniste du Congo » (FPIC). Ces rebelles les accusent de diffuser régulièrement sur les antennes de RCR des informations relatives aux attaques perpétrées par ce groupe armé dans le territoire d'Irumu et dans la périphérie de Bunia, des sources sur place renseignent encore qu'ils seraient aussi menacés pour avoir parlé du coronavirus.

Il a été aussi imputé à d'autres journalistes de la place d'être en connivence avec les infiltrés pour avoir diffusé des messages de sensibilisation sur le port des cache-nez dans leur milieu. Ces éléments rebelles assimilent cette pratique à une stratégie d'infiltration des ennemis dans la communauté. Il s'observe par ailleurs que le port de cache-nez dans la ville de Bunia devient aussi dangereux que personne ne s'hasarde de le faire, une situation qui expose la communauté à la contamination à la covid-19.

Pour rappel, en septembre 2019, plusieurs radios du territoire de Mambasa en Province de l'Ituri ont décidé d'interrompre la diffusion des émissions sur la lutte contre le virus Ebola à la suite de l'hostilité d'une frange importante de la population à la riposte contre Ebola. Deux mois après soit le 03 novembre de la même année c'est le journaliste Papy MAHAMBA de la radio communautaire de Lwemba (RCL), station émettant au village Lwemba situé à une cinquantaine de kilomètres de Mambasa centre dans la province de l'Ituri qui est assassiné pour avoir été agent de l'équipe de la riposte contre Ebola.



Le Pr F.A. Tshisekedi s'adressant à la presse lors de la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse/ Crédit photo Médiacongo.net

Promesses de campagne loin d'être réalisés

Arrestations, agressions, menaces, médias suspendus, pillés ou saccagés, les atteintes à la liberté de la presse, qui avaient connu un léger recul à l'arrivée du nouveau président Félix Tshisekedi au pouvoir en janvier 2019, se maintiennent à un niveau alarmant. L'année a été particulièrement sinistre dans les provinces de l'Est fortement touchées par la Covid-19 et l'activisme des groupes armés à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. Un journaliste toujours porté disparu, personne n'en parle... l'agence nationale de renseignement se tait... on tue, on massacre et c'est devenu normal... La presse reste menacée non seulement par des

rebelles et des groupes armés qui ne veulent pas entendre parler de l'existence de la maladie et qui en prennent prétexte pour s'attaquer contre la presse mais aussi par de certains acteurs étatiques et politiques sensés pourtant contribuer à la promotion d'une presse libre et indépendante.

C'est pourquoi d'ailleurs l'Observatoire de la Liberté de la Presse en Afrique OLPA a dans une lettre adressée au Ministre de la Défense et des Anciens combattants, le 26 janvier dernier avec ampliation au Premier ministre, au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières et au Chef d'Etat-major général des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), exprimé ses inquiétudes sur la sécurité des journalistes dans les provinces de l'Ituri, du Nord et du Sud-Kivu, dans la partie Est de la République démocratique du Congo (RDC). Cette ONG de défense des droits des journalistes a énuméré, à part des cas de violations liées au droit d'informer, plusieurs cas des menaces des journalistes documentés entre les mois d'octobre 2020 et janvier 2021. OLPA a ensuite interpellé l'autorité pour prendre des mesures urgentes pour sécuriser les journalistes dans ces régions^{iv}. Dans une autre correspondance cette même ONG a fustigé le fait que les forces loyalistes et la police profitent de la situation pour rançonner les journalistes et les défenseurs des droits humains.

Dans les grandes agglomérations où les journalistes sont plus ou moins en sécurité c'est la censure et l'auto-censure qui se portent bien. Une nouvelle formule d'entraver la presse se développe, c'est celle du refus d'accorder des interviews aux journalistes pour répondre aux questions liées à la Covid-19. Les experts de la santé ne se sentent motivés de répondre aux questions de la presse que lorsqu'il y a garantie de « remboursement des frais de transports » ou « perdiem ». Du côté des officiels les journalistes ne peuvent que se contenter des rendez-vous

sans fin et des excuses interminables. Entre temps c'est la communauté qui demeure sous-informée, la rumeur gagne du terrain et envahit même le peu d'efforts fournis par les ONG pour stopper la désinformation.

Au cours des trois premiers mois de l'année en cours seulement pour les provinces d'Ituri et celles du Nord et Sud-Kivu, Internews a recensé au moins 30 cas de refus d'accorder des interviews aux journalistes sur des questions liées à la Covid-19. Alors que la liberté de la presse consacre le droit à l'information, d'aucun ne saurait ignorer que ce droit recouvre à la fois deux droits indissociables ; *le droit d'informer et le droit d'être informés*^v. L'on ne saurait informer si on n'est informé. Le droit de recevoir des informations est ainsi corolaire au droit d'informer. « *Le droit à l'information, à la libre expression et à la libre critique, ainsi qu'à la diversité des opinions est une liberté fondamentale de tout être humain* ». Un tel principe, légitime s'agissant d'une « Charte des droits et devoirs **des journalistes** », devrait être précisé pour être élevé au rang de principe **général**. C'est ainsi qu'à son article 19, la Constitution de la RDC reconnaît explicitement le **droit** d'accès à **l'information** dans son article et stipule que « tout citoyen a **droit à l'information** et à la communication » et que « l'accès aux sources **d'information** est libre ».

Au regard de cette réalité, les journalistes ont, de manière inconditionnelle, le plein droit de recevoir des informations à la fois des officiels et des experts. C'est de la responsabilité sociale qu'ont les experts surtout en périodes des crises sanitaires ; comme c'est le cas avec la Covid-19. Fort malheureusement, les médias communautaires participant à la lutte contre la Covid-19 accusent les acteurs en charge de la riposte de les laisser à l'abandon en dépit des efforts qu'ils fournissent pour informer la population. Les responsables de ces médias rappellent que le chef de l'Etat Congolais avait

promis de faire des médias un véritable quatrième pouvoir. Sans mesures concrètes, cette promesse risque de rester lettre morte, et

l'environnement dans lequel évoluent les professionnels de l'information ne restera qu'extrêmement hostile.



2 Un manifestant brandissant un journal à Kinshasa. Crédit photo Journalistes en dangers/ JED

L'adoption d'un nouveau cadre légal pour remplacer la loi de 1996, qui criminalise les délits de presse, et la mise en place d'un mécanisme dédié à la protection et à la sécurité des journalistes apparaissent comme des préalables indispensables au renouveau promis en matière de liberté de la presse. Sans actes forts, l'espoir de voir la situation s'améliorer est vain après deux décennies d'exactions à répétition contre les professionnels de l'information.

Réponse aux défis de la sous information



3es journalistes en attente du lancement du premier café de presse « Presse contre Covid-19 » à Bukavu. Crédit Photo Frédéric Ali/ Internews

Pour répondre tant soit peu à ce problème criant de manque d'informations sur des questions liées à la Covid-19, Internews s'est lancé le défi, « Ignorance zéro des journalistes face à la covid-19 », d'organiser avec la presse et la Commission Communication des Risques et Engagement Communautaire (CREC en sigle) des cafés des presse. Ces cafés de presse sont

organisés de manière régulière au Nord et Sud-Kivu et bientôt en Ituri et en Tanganyika. Ces activités

réunissent des professionnels de santé, des responsables de santé public et des experts virologues qui répondent aux questions des journalistes^{vi}.

Des journalistes tabassés

Il a été aussi reporté qu'on mois 5 journalistes couvrant la manifestation des étudiants revendiquant la réouverture des Universités ont été tabassés par la police venus disperser les manifestants.

La brutalité policière a toujours été décriée tant par la société civile que d'autres acteurs sociaux en RD



RWANDA

Règne de la censure et l'autocensure

L'ingérence et l'intimidation de l'État pendant plus de deux décennies ont contraint de nombreux acteurs de la société civile et des journalistes à cesser de travailler sur des questions sensibles relevant notamment de la politique ou des droits de l'homme. La plupart des journaux et médias audiovisuels ont continué à être fortement dominés par des points de vue pro-gouvernementaux. Cette situation en continue a poussé les médias indépendants à s'effacer au-devant de leur responsabilité de gardien de la démocratie et de la bonne gouvernance. Les organisations indépendantes de la société civile sont très faibles, et rares sont celles qui documentent et dénoncent les violations des droits humains commises par les agents de l'État. Depuis l'apparition de la Covid-19 au Rwanda, tous les médias se sont alignés derrière la philosophie et le mode de gestion du gouvernement de Kigali. La liberté d'informer qui a aussi pour composante la liberté de critiquer s'est effacée pour laisser place à la pensée unique du régime de Kigali sur la gestion de la crise sanitaire. Le métier du journalisme prend de plus

en plus une forte dimension communicationnelle dépourvu de toute démarche critique.

Ceci a mis à l'écart toute voix dissidente et semé terreur dans le chef des journalistes. Au mois de mars par exemple, quatre blogueurs qui avaient fait état des effets négatifs des directives gouvernementales visant à contrer la propagation du Covid-19 sur les populations vulnérables ont été arrêtés pour avoir critiqué les mesures autoritaires du gouvernement Rwandais. Cet agissement a constitué un avertissement sévère à qui oserait penser différemment de l'autorité. C'est le règne de la censure et de l'auto-censure et les journalistes ont à choisir entre l'interpellation et le silence total.

Reporters sans frontière a noté que ces dernières années, le nombre d'exactions enregistrées a sensiblement baissé. Cela à cause de la peur qu'éprouve même les victimes de ces exactions à dénoncer de peur que ça ne se retourne contre eu. La censure reste omniprésente et l'autocensure demeure la règle

pour éviter de figurer au tableau de chasse du régime. Il est également très fréquent que les journalistes étrangers n'obtiennent ni visa ni accréditation pour faire leur travail note Reporter sans frontières. A cette situation s'ajoute des cas de refus d'accorder des interviews aux journalistes.

Pour rappel, en 2018, la réforme du Code pénal a maintenu des peines de prison pour l'outrage

et la diffamation par voie de presse. Le spectre du génocide de 1994 permet encore de taxer les médias critiques du gouvernement de « divisionnistes ». Un tel arsenal juridique ne peut que retardé les avancées de la liberté de la presse dans la région. Depuis la réélection de Paul Kagame en août 2017 – qui a pu briguer un troisième mandat grâce à une modification constitutionnelle – la continuité d'un régime répressif et de censure est loin de s'estomper.



Pas question de traiter de l'actualité sur la Covid-19

En Tanzanie, la crise sanitaire a accentué les graves menaces et pressions qui pesaient déjà sur les journalistes avant l'épidémie. L'absence de transparence sur la situation sanitaire depuis le début de l'épidémie en Tanzanie reste regrettable. La population ne cesse de demander aux autorités de garantir l'accès à des informations essentielles mais hélas. Le libre exercice du journalisme, fortement malmené depuis quelques années, est presque inexistant surtout en cette période. « Plus de 500 personnes testées positives à la Covid-19 et 21 morts » c'est la dernière publication officielle et date du 29 Avril 2020.

La Covid-19 guérie par la prière



avait aucun cas de Corona Virus dans son pays que parler de cette pandémie est devenu un crime punissable par l'Etat.

Le pays a depuis lors arrêté de communiquer sur les cas de covid-19, ne rendant aucune information officielle accessible.

La prière, une façon de combattre la Covid-19 en Tanzanie. Crédit photo by STRINGER/AFP via Getty Images

C'est depuis que l'ancien Président Tanzanien John POMBE MAGUFULI avait annoncé qu'il n'y

Depuis 2016, la Tanzanie, dont le feu président John Magufuli qui avait brigué un second mandat,

a perdu 53 places dans le classement mondial de la liberté de la presse (à 124 sur 180 pays). En avril 2020, le président avait décidé de ne plus

publier de détails sur l'infection dans le pays tout en évoquant dans ses discours un "complot occidental".



Une policière désinfectant un visiteur avant l'entrée au bureau. Crédit photo Ericky Boniface/AFP

Tout journaliste voulant communiquer sur des questions de la Covid-19 et ou sur le musellement de la presse n'a qu'à recueillir l'anonymat. Selon un rédacteur en chef contacté par le projet Covid-19 P3RGL, aucune donnée n'est transmise que ce soit sur le nombre de cas testé positif ou sur le nombre de décès.

"D'après les autorités, personne n'a le virus, donc ils ne peuvent pas en parler", ajoute-t-il. Preuve que le sujet est tabou, les journalistes contactés sur ce sujet ont tous préféré garder l'anonymat. Dans ce climat dégradé, où l'autocensure est devenue la règle pour éviter les ennuis, le black-out de l'information a rendu la couverture de l'épidémie et de ses effets quasiment impossibles pour les journalistes tanzaniens.

Plusieurs organes de presse, dont le principal journal en swahili du pays, Mwananchi, avaient été fermés après avoir publié des articles sur Covid-19. D'autres ont été contraints de présenter des excuses après avoir publié des articles sur le sujet qui ont provoqué la colère des autorités.

C'est le cas du journaliste Talib Ussi Hmad du quotidien Tanzania Daima qui s'était vu retiré la signature des articles de presse pour une période de 6 mois. Depuis, le pays est resté fermé en ce qui concerne le rapportage sur des questions liées à la Covid-19. Ce qui est curieux est de constater que malgré la pression que subit des médias, monitorer des cas de censure et d'auto-censure pèse encore pour des journalistes.



UGANDA

Graves attaques contre la Presse : les autorités utilisent le Covid-19 comme arme de répression



4 Sur cette photo d'archive, des personnes regardent depuis un balcon alors que la police militaire se déploie dans le centre-ville de Kampala, en Ouganda, le 20 février 2016. © 2016 AP Photo/Ben Curtis

En Ouganda, les journalistes font face à des intimidations et des violences quasi quotidiennes. Ils sont régulièrement pris pour cible par les services de sécurité, qui vont jusqu'à les bastonner et les placer en détention arbitraire. Le 09 janvier 2021, dans une déclaration, l'Inspecteur Général de la Police Martin Okoth Ochola promet aux journalistes de les tabasser à chaque occasion pour les sécuriser.

Cette déclaration est intervenue après les élections ayant conduit le président Museveni à sa propre succession en décembre dernier. La déclaration de l'Inspecteur Général de la Police Ougandaise prouve à suffisance combien le régime de Kampala s'est lancé ouvertement à la chasse à la presse. La menace n'a pas tardé à être exécutée que jusqu'à quelques jours seulement

de sa déclaration, la police a procédé à la bastonnade d'au moins 10 journalistes qui couvraient le dépôt d'une pétition du candidat perdant à la présidentielle Ougandaise de Décembre, Monsieur Robert KYAGULANYI dit Bibi WINE.

En Ouganda, toute critique envers le pouvoir peut conduire les journalistes à se faire priver de leur matériel, enlever, battre, séquestrer, et ces attaques restent impunies. Le régime du président Yoweri Museveni, 33 ans au pouvoir, ne tolère pas la critique et tient régulièrement des propos haineux à l'égard de la presse, comme lorsqu'il a traité les journalistes de « parasites » lors d'une conférence de presse en 2018. Les accusations de trahison, passibles de lourdes peines prévues par le code pénal, sont

souvent reprises par les autorités pour museler les médias. Il n'est d'ailleurs pas rare que les autorités interfèrent directement dans la diffusion de certains reportages TV en demandant leur suppression des programmes.

La présence de la Covid-19 loin d'être niée comme c'est le cas en Tanzanie constitue une

aubaine pour les autorités du pays à réprimer violemment les manifestations. Pour ne pas laisser filtrer les exactions des forces de l'ordre, les journalistes en paient le prix. Le programme Afia Amani Grands lacs avait d'ailleurs reporté sur l'éviction par la police, dans les studios de station Spice FM à Hoima de l'opposant Robert Kyagulanyi pendant qu'il battait campagne.



5Le candidat perdant à la présidentielle de 2020 Robert KYAGULANYI au cours d'une conférence de Presse à Kampala. Crédit photo© 2019 Sipa via AP Images, Octobre, 2019.

Pour rappel, au cours de la récente campagne électorale, les forces de sécurité ont frappé et tiré sur des journalistes qui couvraient des rassemblements de l'opposition. En novembre 2020, la police a tiré une balle en caoutchouc au visage de Moses Bwayo alors qu'il filmait l'arrivée de Kyagulanyi au bureau de son parti. En décembre, le journaliste Ashraf Kasirye a été grièvement blessé après que la police lui a tiré dessus alors qu'il couvrait un rassemblement de Kyagulanyi. Les forces de sécurité ont également

battu des journalistes qui couvraient des manifestations d'étudiants et ont utilisé l'application du règlement Covid-19 comme prétexte pour d'autres passages à tabac. Trente-neuf autres journalistes et responsables de médias avaient été également suspendus sur ordre de l'organe de régulation pour avoir relayé l'arrestation d'un célèbre opposant avant que cette décision soit invalidée par la justice quelques semaines plus tard.

Tableau récapitulatif des cas des VLPs dans la RGL

Date	Origine de l'Alerte	Résumé de la situation (Il s'agit de fournir ici une brève présentation de la situation en répondant plus précisément aux questions fondamentales : qui, quoi, où, quand, pourquoi et comment ?)	Type d'abus subi	Nbre	Etat de la situation
BURUNDI					
Janvier 2021	Bujumbura	Les 4 journalistes Burundais d'IWACU, libérés le 24 décembre dernier par grâce présidentielle sont toujours soumis au paiement d'une amende d'un million de francs burundais chacun	Amende d'1 million des Franc BU	4	En liberté à la suite de la grâce présidentielle
Le 04 janvier	Bujumbura	Toute l'équipe de Web Radio au groupe de presse Iwacu a été licencié. Les 5 journalistes n'ont pas encore eu leurs indemnités de licenciement et considèrent leur licenciement comme abusif. Le directeur du groupe de presse Iwacu a expliqué qu'il n'a plus de fonds pour faire fonctionner ce service.	Licencié	5	Licenciés
Le 16 janvier	Bujumbura	Le ministre de la Santé, Dr Thaddée Ndikumana, alors qu'il donnait la situation sur le Covid-19 au Burundi, a indiqué que « les médias qui diffusent de fausses informations prétendant que la situation est grave au Burundi sont des ennemis de la Nation ».	Menace	1	Menace indirecte aux journalistes œuvrant sur le sol burundais pour qu'ils s'autocensurent
Le 19 janvier	Sud-Ouest	Refus de couverture des activités officielles par la Police Burundaise	Refus de couvrir	2	Refus de couvrir
Le 28 janvier	Bujumbura	Rencontre entre le chef de l'État burundais S.E Evariste NDAYISHIMIYE et les professionnels des Médias à Bujumbura ce 28 janvier 2020. Il s'est prononcé en faveur d'une réconciliation par le CNC de certaines mesures de restriction	Réconciliation	0	Réconciliation
Le 1 ^{er} février	Gitega, capitale politique	Le studio de la radio Buja FM (une radio privée) dans la province de Gitega, capitale politique du Burundi est parti en fumée le 1 ^{er} février. L'intervention tardive de la police n'a rien pu sauver. Selon les pompiers, le feu est parti d'un poste à souder qui était dans le studio. Un journaliste qui essayait de sauver les équipements a été brûlé au bras.	Le studio est fermé	1	Buja FM continue la diffusion car le studio principal se trouve à Bujumbura
Le 02 Février	Bujumbura	Anne Niyuhire, Innocent Muhozi, Bob Ruguruka, Patrick Nduwimana, Gilbert Niyonkuru, Patrick Mitabaro et Arcade Havyarimana, 7 journalistes Burundais sont condamnés à perpétuité avec 27 autres personnalités politiques, acteurs de la société civile et opposants politiques tous en exil par la Cour suprême de Justice. Le verdict rendu le 23 juin 2020 dernier n'a été rendu public que le 2 février 2021. Selon la Cour, ces journalistes sont condamnés à la perpétuité pour participation au putsch du 13 Mai 2015. Anne Niyuhire, Innocent Muhozi, Bob Ruguruka, Patrick Nduwimana étaient respectivement responsables de la radio Isanganiro, la radiotélévision Renaissance, la Radio Publique Africaine et la radio Bonesha FM des médias indépendants saccagés en 2015.	Condamnation à perpétuité	7	En exil
Le 10 février	-	Des députés européens ont demandé la réouverture des médias indépendants détruits en 2015 dans le sillage du coup d'Etat du 13 mai. 43 Eurodéputés conditionnent la reprise des relations diplomatiques avec le Burundi par la levée des mandats d'arrêts infligés contre des journalistes et des défenseurs des droits humains au Burundi	Aucun	0	-
Le 22 février	Bujumbura, capitale économique	Après avoir signé un nouveau cahier de charge et s'engager à « éviter toute faute professionnelle qui entrerait en contradiction avec les lois et règlements du pays, les sanctions prises à l'encontre de BONESHA FM sont levées par le CNC. Le président du CNC déclare que « les	Aucun	0	-

		pourparlers se poursuivent avec les autres médias, sans préciser de quels médias il s'agissait.			
Le 27 février	Bujumbura, capitale économique	Absence du personnel en exil et matériel détruit, la Radio Bonesha FM, bien qu'autorisée à réouvrir, éprouve des difficultés de réaliser ses programmes.	Matériels saccagés et certains personnels en exil.	1	La radio émet mais éprouve des difficultés du personnel et du matériel détruit
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO					
Le 12 janvier 2021	Bukavu/ Sud-Kivu	Les journalistes Emmanuel Dewar, Jérémie Matabaro, Prince Chikala, Bertin Bulonza et Claude Musengero respectivement journalistes et cameraman à Canal Futur, à Radio Ngoma ya Mataifa, Focus Congo, Laprunellerdc.info et Kivuavenir.com, médias et médias en ligne basés à Bukavu sont molestés par la police. C'est le 12 janvier 2021 à la place de l'indépendance dans la commune d'Ibanda à Bukavu pendant qu'ils sont en reportage sur le rassemblement précité des étudiants exigeant la reprise des cours.	Molesté, l'un d'eux sérieusement blessé	5	Demande d'ouverture d'enquête par l'ONG OLPA
Le 13 janvier	Fizi/ Sud-Kivu	Jacques Mulengwa, directeur à Radio Kalembembe (RAKA FM), station communautaire émettant à Ngandja, dans le territoire de Fizi, à 80 kms de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, est menacé de mort. Menaces proférées par les miliciens du groupe armé Mai-Mai Alida dirigé par M. Alonda Bitu Alida. Ceci est consécutif à la diffusion sur les antennes de RAKA FM, le 13 janvier 2021, d'une information relative à l'attaque du village de Kazimia, le 12 janvier 2021. Les Mai-Mai Alida reprochent à la Radio Kalembembe d'avoir diffusé les déclarations du lieutenant Kalunga, commandant des forces loyalistes dans la région, attribuant cette attaque au groupe Mai-Mai Alida. Craignant pour sa sécurité, Jacques Mulengwa vit en clandestinité.	En clandestinité	1	En clandestinité ; Demande d'ouverture d'enquête par l'ONG OLPA
Le 19 janvier	Bunia	Synthe Awacango Nicolas et Freddy Upar respectivement rédacteur en chef et journaliste à Radio Canal Révélation (RCR), station communautaire émettant à Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri, vivent en clandestinité depuis le 19 janvier 2021, après avoir reçu plusieurs menaces de mort de la part des miliciens du groupe armé « Force de résistance patriotique et intégrationniste du Congo » (FPIC) qui accusent ces derniers de diffuser régulièrement sur les antennes de RCR des informations relatives aux attaques perpétrées par ce groupe armé dans le territoire d'Irumu et dans la périphérie de Bunia, ralentissant ainsi l'invasion de Bunia par cette milice.	Vivent en clandestinité	2	En clandestinité
Le 17 février	Goma	Nanou Kazaku journaliste à la Station UB FM à Goma Nord-Kivu, est blessé par une balle au cou et admise aussitôt à l'hôpital CBCA/Ndosho. Une balle qui aurait été tirée par des éléments de la Police nationale congolaise (PNC), l'a atteinte au moment où la journaliste effectuait un reportage sur une opération de déguerpissement de plusieurs dizaines de personnes d'une concession au quartier Kyeshero de Goma.	Grièvement blessée	1	En train de suivre des soins à l'hôpital
Mars 2021	BIAKATO ITURI/	Deux journalistes de BIAKATO, une localité située à plus ou moins 80 km de Bunia chef-lieu de la province de l'Ituri au Nord Est de la RDC, respectivement de la radiotélévision communautaire BIAKATO, RTCB et RCAB subissent des appels anonymes d'intimidation de quelques services de sécurités de BIAKATO dans ce mois de mars. Cela après avoir diffuser une dénonciation de la CRDH MAMBASA au sujet d'un probable cachot souterrain de BIAKATO. Ces journalistes promettent la fermeture de leurs chaînes communautaire si les menaces persistent.	Menaces à l'égard de deux journalistes de radio différentes	2	Sous menaces
Le 1 ^{er} mars	Sud-Ubangi	La radio Liberté Gemena est suspendue à titre conservatoire, par le ministre de la Communication Jobe Lungu accusant RALIG de se livrer sans retenue aux injures et aux imputations dommageables à	Fermeture	1	Réouvert

		l'endroit des particuliers, des institutions et des autorités légalement établies au cours de ses émissions à téléphone ouvert.			
Le 02 mars	Beni Nord-Kivu	Janvier Katembo Kombi, journaliste à radio Moto Oïcha, station communautaire émettant à Oïcha (Beni) à 350 kms de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) a été pris à partie, par des individus non autrement identifiés. La scène se passe à Mbimbi, un quartier de la cité d'Oïcha, en territoire de Beni. C'était au moment où le journaliste tentait d'effectuer un reportage après l'atterrissage brusque d'un hélicoptère de la Monusco (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC), sur un terrain du quartier Mbimbi, créant une panique généralisée chez les habitants d'Oïcha. Voulant interviewer le chef du quartier Mbimbi, des individus se sont interposés pour l'en empêcher. Ils s'en sont pris violemment à lui, heureusement qu'il s'en est sorti avec plusieurs lésions corporelles d'où il s'est rendu dans un centre de santé pour des soins appropriés.	Tabassé	1	Blessé il s'est fait soigné. Aucune enquête n'a jusque là été amorcée
Le 05 mars	Sud-Ubangi	Réouverture de la radio Liberté Gemena après la levée de la mesure de suspension par le ministre provincial du Sud-Ubangi Jobe Lungu Homelema.	Réouverture	0	Réouverture
Le 05 mars	Sud-Ubangi	Interdiction de diffusion des émissions « A vous la parole », « Le rendez-vous », « Les cris des opprimés » et toutes les émissions à téléphone ouvert par le ministre de la Communication Joe Lungu. Ceci après la réouverture de la station Radio Liberté.	Arrêt d'émissions	3	Arrêts d'émissions
Le 11 mars	Goma	Le journaliste Daniel Michombero, correspondant de Libre Grand Lacs.com et d'Ouraganfm.cd basé à Goma (Nord-Kivu), a été brutalisé, le 11 mars 2021 vers 11 heures (heure de Goma), par des éléments de la Police nationale congolaise commis à la sécurité du siège du gouvernement provincial du Nord-Kivu. Le journaliste effectuait un reportage sur un rassemblement organisé par Congo Conscience, un mouvement citoyen pro-démocratie, qui accompagnait un groupe des personnes déguerpies du quartier Kyeshero en Commune de Goma. Ces personnes voulaient remettre un mémorandum au bureau du gouverneur de province	Brutalisé	1	Pas d'autres incidents graves à signaler

RWANDA

Janvier 2021	Kigali	Le journaliste Dieudonné Niyosenga de Ishema TV et le technicien Fidèle Komuzusenge se voient refuser la demande de liberté provisoire par le tribunal. Ils étaient arrêtés depuis avril 2020 pour avoir réalisé des reportages sur les incidences du confinement et du couvre-feu sur la population.	Refus de libération	2	Libéré
Le 17 février	Ville de Kigali/Pays du Rwanda	Refus d'une interview auprès des autorités de la sante au Rwanda, surtout sur le sujet de vaccination qui avait commencé	Refus d'accès	1	-
Le 23 février	Ville de Kigali/Pays du Rwanda	Refus d'accès à l'info sur l'enterrement d'un homme d'affaire connu au nom de George Rutayisire	Refus d'accès	1	-
Mars 2021	Kigali	Quatre blogueurs qui avaient fait état de viols présumés commis par les forces de sécurité et des effets négatifs des directives gouvernementales visant à contrer la propagation du Covid-19 sur les populations vulnérables ont été arrêtés dans des circonstances qui semblaient être des représailles.	Arrestation	4	Toujours en détention
Le 09 mars	Kigali	La journaliste Agnès UWIMANA, propriétaire du journal UMURABYO est agressée par les forces de sécurité dans le procès de Idamange. Arrêtée et téléphone ravi, elle se voit retourné son appareil étant formaté	Agression et arrestation	1	Libérée

Le 15 mars	Kigali	Acquittement et libération des journalistes Dieudonné Niyonsenga et Fidèle Komezusenge après 11 mois d'emprisonnement sur base d'un procès sans preuve comme le commente le comité pour la protection des journalistes au Rwanda.	Libération	0	Libération
UGANDA					
Le 08 janvier	Kampala	Après les élections ayant conduit le président Museveni à sa propre succession en décembre dernier, le Chef de la police Martin Okoth Ochola promet aux journalistes de les tabasser à chaque occasion pour les sécuriser (en lieu et place de les arrêter).	Menaces	1	Situation de terreur chez les journalistes
Le 12 janvier	Kampala	Deux jours avant les élections du 14 janvier 2021, la Commission des communications de l'Uganda a ordonné aux fournisseurs de services Internet de bloquer l'accès aux médias sociaux. Le lendemain, le gouvernement a coupé l'accès à Internet dans tout le pays pendant cinq jours. L'accès aux sites de médias sociaux, notamment Twitter et YouTube, reste restreint. Ils prétextaient respecter le règlement sur la Covid-19.	Fermeture de connexion	1	Rétablissement de la connexion après élections
Le 17 février 2021	Kampala Uganda	Prétextant disperser la foule pour éviter la contamination à la Covid-19, bien que portant des cache-nez, les journalistes Geoffrey Twesigye de NTV, 10 journalistes notamment Irene Abalo du journal <i>Daily Monitor</i> , Shamim Nabakooza de Record TV, John Cliff Wamala de NTV, Timothée Murungi du journal New Vision, Rashida Nakaayi de Galaxy FM, Josephine Namakumbi de NBS, Henry Sekanjako du journal New Vision, Joseph Sabiti de NBS et Thomas Kitimbo de NBS TV, ont été tabassés par la police militaire. Certains d'entre eux ont été grièvement blessés et admis pour des soins à l'hôpital après avoir été battus par la même le mercredi 17 février dernier. Ces journalistes couvraient le dépôt d'une plainte de l'opposant Robert Kyagulanyi contre le régime Ugandais de Yoweri Museveni auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à Kampala.	Arrestation, tabât	10	Arrêtés, tabassés puis libérés

Covid-19 P3RGL couvre 5 Pays de la RGL. Projet financé par l'Union Européenne à travers son Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP) exécuté entre juillet 2020 et juin 2021.



BURUNDI



RWANDA



TANZANIE



RD CONGO



UGANDA

Forces

L'initiative de monitoring des cas des VLPs telle que mise en œuvre par le projet Covid-19 P3RGL est une opportunité de consolidation des relations professionnelles entre les médias et les journalistes de la région. Il s'est observé que certains types d'abus que subissent les journalistes dans l'un des pays de la région se retrouvent dans un autre pays et vice versa (cas de la censure et de l'auto-censure). D'autres types des violations bien que demeurant atypiques (cas des enlèvements des journalistes par des groupes armés en RDC), donnent un aperçu à la fois général et spécifique sur les réalités de la presse dans la région.

Autre avantage de l'exercice de monitoring des VLPs c'est le fait qu'il permettra aux journalistes d'appréhender le paysage social et politique de la région ce qui contribue à renforcer leurs connaissances sur l'environnement médiatique dans lequel ils sont appelés à vivre. Ceci est une opportunité de réseautage et de travail en commun entre différents médias de la région. En plus, la connaissance de la situation de la presse dans la RGL permet de renforcer la cohésion entre les chevaliers de la plume.

Enfin, le monitoring des VLP permet aussi d'évaluer l'impact qu'a la Covid-19 sur le taux croissant ou décroissant des cas d'abus contre la liberté de la presse avec comme conséquence l'évaluation du degré de traitement de l'information. Cette évaluation permet donc d'avoir une idée sur la manière dont les populations de la région accèdent à l'information.

Faiblesses

Des faiblesses ont été observées dans la matérialisation de ce travail. Parmi ces faiblesses nous avons épinglé les plus redoutables :

- La peur des journalistes de certains pays (Rwanda, Burundi) de communiquer sur la situation des violations de leur liberté d'informer qu'ils subissent par les autorités et même par leurs hiérarchies
- La difficulté d'identification des différentes formes des VLP
- L'absence des stratégies de monitorer les cas des violations à la liberté de la presse au niveau des médias partenaires du projet.
- Le manque d'informations sur la Covid-19 et qui est en soi une forme de violation de la liberté d'informer.
-

Stratégies de mitigation

Afin de venir à bout de cette situation, nous proposons les actions suivantes :

- Organisation des sessions de formation des journalistes sur l'identification et le rapportage des cas des VLPs
- Organisation des campagnes de vulgarisation des instruments internationaux ratifiés par les Etats de la région des grands lacs sur la liberté de la presse.
- Formation des journalistes sur les mécanismes internationaux en faveur de la lutte contre les VLPs
- L'organisation des cafés de presse qui donnent aux journalistes l'opportunité d'avoir des réponses à leurs préoccupations sur la Covid-19.

Parmi ces stratégies, Internews a commencé par se lancer un défi, celui d'organiser des cafés des presses avec la CREC, les réseaux des médias et des spécialistes en vue de donner satisfaction aux préoccupations des journalistes. Ces cafés de presse sont organisés en série dans les différents

pays de la RGL. Le premier été organisé à Bukavu par l'UNPC, la CREC et les spécialistes de la santé. Elle a traité des questions relatives au

vaccin et à son opportunité pour le peuple congolais.



6Premier café de presse « Presse Contre Covid-19 » (PCC) à Bukavu organisé par l'UNPC

CONCLUSION

Avec plus ou moins 60 cas de VLP pour le seul premier trimestre 2021, on comprend que la pandémie est en train d'impacter négativement le travail des médias et des journalistes. En comparant les chiffres du rapport du dernier trimestre 2020 et ceux de janvier-mars 2021, on se rends compte que les chiffres ont doublés. Plus d'un se poserait la question de savoir pourquoi cette élévation rapide des chiffres ? la réponse est simple... le premier trimestre 2021 a été trop mouvementé sur plusieurs plans notamment sanitaire (avec l'annonce de la campagne de vaccination), économique (avec la crise qui s'est accentuée tout de suite de la fermeture des certains businesses etc... En plus,

certain cas en examen depuis la fin de l'année 2020 et qui ne pourrait être traités qu'au cours de l'année 2021.

La documentation des cas des VLPs dans la RGL étant une activité qui s'inscrit dans le cadre du projet qu'internews pilote en consortium avec Pole Institute et International Alert offre aux défenseurs des droits de l'homme (DDH), aux décideurs et aux journalistes une opportunité d'avoir une idée sur ce qui se passe dans la RGL.

Ce présent rapport n'est pas seulement limité à l'inventaire des cas d'abus à la liberté presse qui est d'ailleurs garantie par différents instruments internationaux et régionaux que la plupart des

pays de la région ont ratifiés pour garantir à leurs peuples un accès facile aux sources d'informations fiables, mais il est aussi un document de plaidoyer que peuvent utiliser les médias et organisations non gouvernementales qui œuvrent dans ce secteur. Comprendre la tendance des VLPs dominant dans la RGL permettra en fin aux parties prenantes de définir des stratégies concertées pour relever les défis auxquels font face les journalistes au quotidien.

Lisez notre précédent rapport trimestriel sur la liberté de la presse dans la région des grands-lacs sur <https://afia-amanigrandslacs.info/2021/02/22/region-des-grands-lacs-en-quete-de-la-liberte-de-la-presse-pour-mieux-informer-sur-la-pandemie-de-covid-19/>

RAPPORT TRIMESTRIEL Oct Nov Déc 2020
DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

RÉGION DES GRANDS LACS : EN QUÊTE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE POUR MIEUX INFORMER SUR LA PANDÉMIE DE COVID 19

Libération de quatre journalistes burundais LP 09

Internews
Local voices. Global change.

Afia Amani Grands-Lacs
Une information fiable pour sauver des vies.

European Union



consulter notre site:
www.afia-amanigrandslacs.info

Suivez -nous également sur :



Facebook
Afia Amani Grands-Lacs



Twitter
@AfiaAmaniGL



Soundcloud
Afia Amani Grands-Lacs

Bibliographie

1. IACHR, (2020), *Covid-19 and Human Rights: The problems and challenges must be addressed from a human rights perspective and with respect for international obligations* (2020) Inter-American Court of Human Rights I/A Court H.R._PR-27/2020 English
2. UNESCO (2020) *Journalisme, liberté de la presse et COVID-19*, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France ©UNESCO
3. International Crisis Group, (Juillet 2020), *République démocratique du Congo : en finir avec la violence cyclique en Ituri*, Report 292/ AFRICA
4. Observatoire de la Liberté de la Presse en Afrique (JANVIER 2021), *OLPA préoccupé par la sécurité des journalistes à l'Est du Congo et interpelle le ministre de la Défense*
5. Eeas.europa.eu, *Déclaration des devoirs et des droits des **journalistes***
6. afia-amanigrandslacs.info

ⁱ https://www.corteidh.or.cr/docs/comunicados/cp_27_2020_eng.pdf

ⁱⁱⁱ UNESCO, (2020), *Journalisme, liberté de la presse et COVID-19 Note thématique dans la série UNESCO : Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias*, trouvé le 17 Mars 2021 sur https://fr.unesco.org/sites/default/files/unesco_covid_brief_fr.pdf

ⁱⁱⁱ ⁱⁱⁱ <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/democratic-republic-congo/292-republique-democratique-du-congo-en-finir-avec-la-violence-cyclique-en-ituri>

^{iv} <https://olpa-rdc.org/olpa-preoccupe-par-la-securite-des-journalistes-a-lest-du-congo-et-interpelle-le-ministre-de-la-defense/>

^v Charte de Munich, (1971) « *Préambule* » adopté en 1971 par des représentants des fédérations de journalistes de la Communauté européenne, de Suisse et d'Autriche, ainsi que de diverses organisations internationales de journalistes

^{vi} <https://afia-amanigrandslacs.info/2021/03/21/bukavu-la-crec-organise-un-cafe-de-presse-presse-contre-covid-19-avec-lappui-de-internews/>



consulter notre site:
www.afia-amanigrandslacs.info



Suivez -nous également sur :



Afia Amani Grands-Lacs



@AfiaAmaniGL



Afia Amani Grands-Lacs